

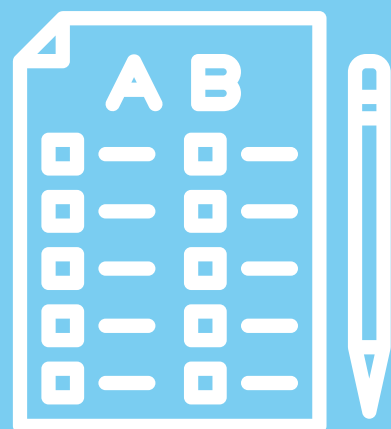
COMMENT CRÉER SON ENTREPRISE DE TRANSPORT ?

QIIRO vous livre les 5 étapes clés de la création d'une entreprise VTC

1 OBTENIR SA CAPACITÉ DE TRANSPORT

3 possibilités s'offrent à vous :

- La formation par un organisme agréé.
- La reconnaissance d'expérience professionnelle
- Le diplôme



2 DETENIR UN CAPITAL FINANCIER MINIMUM



Pour le **transport de personnes**, il faut compter entre **1 500 et 9 000 euros**.

Pour le **transport de marchandise**, le capital exigé est entre **5 000 et 9 000 euros**.

3 OBTENIR SON AGRÉEMENT AUPRÈS DE LA DREAL

Vous devrez remplir un **formulaire Cerfa 14557*** adapté à votre spécialisation et le déposer auprès de la DREAL de votre région.



4 CHOISIR LA FORME JURIDIQUE DE VOTRE ENTREPRISE



Vous avez le choix entre plusieurs formes sociales pour créer votre société de transport : **SA, SAS, SASU, SARL, EI ou EURL**.

Vous pourrez ensuite rédiger les statuts de votre société.

IMMATRICULATION DE VOTRE SOCIÉTÉ

5

Vous réaliserez une activité artisanale si vous transportez des personnes. Il faudra **immatriculer votre société auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat**.

Vous réaliserez une activité commerciale si vous transportez des marchandises. Il faudra **immatriculer votre société auprès de la Chambre du commerce et de l'industrie**.



QIIRO VOUS ACCOMPAGNE DANS LA CRÉATION DE VOTRE ENTREPRISE ! RÉDACTION DES STATUTS, CHOIX DE LA BONNE FORME JURIDIQUE, FORMALITÉS ADMINISTRATIVES....N'ATTENDEZ PLUS, REJOIGNEZ NOUS !

QIIRO

qiiro.eu

